

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2015/93

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	26

L'An deux mille quinze et le mardi 21 décembre à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 14 décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROUAU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, ALBIRA, LABERNADIE, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ, et Mmes BERGES, CLAVIER, HELIP, BARRAQUE, TOUTU et MOULAT.

Mme MOURTEROT donne procuration à M. AUSSANT
M. BOUTONNET donne procuration Mme HELIP
M. CASADEBAIG donne procuration à M. COURTIE
M. MOUNAUT donne procuration à Mme TOUTU

REÇU

le 23 DEC. 2015

**SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE**

Secrétaire de séance : M. VISSE

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT

Considérant les résultats de l'audit réalisé auprès du personnel,

Considérant les besoins accrus au niveau du service « Affaires générales », compte tenu des charges liées aux nouvelles compétences exercées depuis 2015,

le Président propose de créer un emploi d'adjoint administratif 2ème classe à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité,

(VOTE : 3 VOIX CONTRE : M. ALBIRA, M. COUROUAU, M. SANZ

**5 ABSTENTIONS : M. CASADEBAIG, M. COURTIE, M. MASONNAVE,
M. MOUNAUT, Mme TOUTU)**

APPROUVE la création, à compter du 1^{er} janvier 2016, d'un emploi d'adjoint administratif 2ème classe à temps complet,

PRECISE que les crédits suffisants seront inscrits au budget de l'exercice.



Le Président

Jean-Paul CASAUBON